



BNP PARIBAS



L'INFORMATION DE VOS REPRÉSENTANTS

Les Infos de votre Région

Nouvelle Aquitaine

28/01/2022

VOS REPRÉSENTANTS



ESTELLE
MOLIA

06 98 57 35 13



ALEXANDRE
BOUAT

06 98 54 83 53



LUDOVIC
BOUILLE

06 98 57 21 53



PATRICIA
SUPARAMY

06 65 88 39 95



VERONIQUE
ORPHEE

06 45 12 97 01



GILLES
BEDIN

06 62 81 82 84



FABIEN
RAYNALD

06 64 01 37 33



BLANDINE
BRIENNE

06 64 01 37 33



NATACHA
VIGIER

A chaque visite dans les agences, nous constatons la fatigue, l'épuisement, le stress. La conséquence directe aujourd'hui est de nombreux arrêts de travail liés au « burn out ».

STOP!!!

Vos élus Cfdt Nouvelle Aquitaine ont écrit à la Direction de Région

Nous estimons aujourd'hui que l'entreprise est responsable de certains arrêts de travail. Cette situation n'est plus acceptable, nous n'avons aucune envie de voir d'autres collaborateurs « craquer » !

Trop de salariés sont aujourd'hui à bout physiquement et moralement.

Nous demandons à la Direction DES ACTES FORTS !!!!

QUE DIT LA LOI ?

L'article L.4121 du Code du Travail, le rôle de l'employeur est de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de ses salariés.

L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour garantir

la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses employés.



La Cfdt, un syndicat qui agit pour TOUS !



Modifiez vos garanties de prévoyance flexible* du 28 Janvier au 28 Février

La Cfdt a obtenu de la Direction de ne pas augmenter à date les cotisations de Prévoyance Flexible pour combler le « trou » de 18,4 millions !

Pour la Cfdt, les raisons de ce déficit sont surtout à chercher du côté de la dégradation continue de vos conditions de travail qui impacte négativement et indéniablement votre santé !

* dispositif d'assurance qui vous protège financièrement (vous et votre famille) en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.

AGENCES

HEURES SUPPLÉMENTAIRES



Heures supplémentaires, un sujet encore tabou: **79h déclarées en décembre.....**Le sujet reste visiblement **inconnu sur 7 territoires** au sein desquels aucune heure n'a été déclarée (Grand Arc, Sèvres Poitou, Landes, Pays Basque, Charentes, Limoges, Terres de Garonne). Tous les métiers sont concernés en Aquitaine (DIA, CP, Affi, Proxi, CC, CRG....) sauf un qui résiste...CAP !

Comment la Direction de Région peut encore laisser faire les choses !

Effectifs Nouvelle Aquitaine



Au 31/12/2021 : 1075 salariés. Pour mémoire, en 04/2019, la région NA comptait 1287 salariés.

En moins de deux ans, ce sont 212 emplois qui se sont « évaporés » !

Et ça continue avec un millésime 2021 exceptionnel

- en matière de démissions : 33 soit +50% par rapport à 2020
- et de licenciements : 27, là aussi en forte hausse.

RAPPEL PEE

 **BNP PARIBAS**
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

Depuis le 01/01/2022

Mesure d'abondement sur versement

360 euros pour les 1ers
120 euros versés

TICKETS RESTO

Partenaire 

OBTENU

Dans le cadre de l'accord télétravail, les équipes de **Bordeaux Grand Théâtre, Wooden Park et GPAC Mérignac** rattachées aux restaurants d'entreprises locaux (GAM) auront accès aux tickets resto. **sous forme dématérialisée**

- ◇ **Mise en le 1^{er} mars 2022** d'une carte Ticket Resto avec le prestataire Edenred
- ◇ **Utilisation maxi : 19€/ jours midi et soir** sauf dimanche et jour férié

Vos élus Cfdt ont été les 1er à porter cette revendication qui maintient votre pouvoir d'achat



[L'espace partenaire marchand Ticket Restaurant® \(edenred.fr\)](https://edenred.fr)

AUGMENTATION DE SALAIRE les élus Cfdt font entendre votre voix !

Dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations de la branche avec l'Association Française Bancaire, **la Cfdt a demandé**

- Une augmentation générale des salaires de 3.2%
- + de mesures en faveur de l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes

Votre équipe CFDT est à votre disposition!!!!

cfdt_irp_nouvelle_aquitaine@bnpparibas.com



Cfdt: BANQUES
ET ASSURANCES
S'ENGAGER POUR CHACUN
AÏR POUR TOUS

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) M. Mme

Nom

Prénom

adhère à la CFDT

(Nom de naissance)

Date de naissance

Coordonnées personnelles

N° et voie

Complément adresse

Code postal

Ville

Portable personnel

Fixe

Mèl personnel

@

Informations professionnelles

Nom de l'établissement
ou de l'entreprise

Adresse

Code postal

Ville (cedex)

Profession / Métier

Situation

Salarié de droit privé

Agent de droit public

Demandeur d'emploi

Retraité

Indépendant

Autre

Salarié du privé

Ouvrier

Employé

Technicien

Cadre

Agent de maîtrise

Salarié du public

Type de fonction publique

État

Territoriale

Hospitalière

Catégorie

A B C

Statut de l'agent

Titulaire

Contractuel

Corps/Cadre d'emploi

Temps de travail

Complet

Temps partiel : ... %

Pour le calcul de la cotisation

Rémunération nette Imposable

_____ €

La cotisation mensuelle est d'au moins 0,75 % de la rémunération nette imposable (avant prélèvement de l'impôt à la source), ou de 0,50 % pour les retraités.

Par exemple, pour un salaire annuel de 12 000 €, le calcul de la cotisation se fait ainsi :

$12\,000\text{ €} / 12 = 1\,000\text{ €} \times 0,75\% = 7,5\text{ €}$ par mois

L'adhésion ne sera effective qu'à la date de règlement de la première cotisation. La cotisation est due sur l'ensemble de la rémunération nette perçue, même en cas de situation particulière (apprentis, congé maladie ou accident, congé maternité, formation, chômage, etc.).

La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 %.

Date

____/____/____

Signature
de l'adhérent

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA



Référence unique de mandat <input type="text"/> <small>(à compléter par le syndicat)</small>	Type de paiement Récurent
--	----------------------------------

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CRÉANCIER: CFDT	ICS: FR88ZZZ254894
------------------------	---------------------------

Coordonnées du syndicat

Nom du titulaire du compte à débiter :

Coordonnées de l'adhérent

IBAN du compte à débiter

Fait à : Signature

Le :

Mentions légales : Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion à la CFDT. La base légale de traitement est l'intérêt légitime car ces données permettent de fournir à l'adhérent des informations professionnelles, syndicales ou des services liés à son adhésion. Ces données sont à usage exclusif de la CFDT et ne sont pas communiquées à des tiers, ni commercialisées. Elles sont enregistrées sur le répertoire national CFDT, conservées par le syndicat en charge de leur traitement et gardées 5 ans en archives intermédiaires après le départ de l'adhérent puis supprimées définitivement. Tout adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement de ses données qu'il peut exercer à tout moment aux coordonnées prédictées sur ce bulletin d'adhésion ou dans son espace en ligne. Si elles ne sont pas satisfaites du traitement de leur demande, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL).
L'adhésion à la CFDT ouvre à ses adhérents un accès en ligne, accessible sur <https://monespace.cfdt.fr>. Après avoir activé son compte l'adhérent peut notamment modifier ses informations personnelles et contacter son syndicat CFDT.

CFDT.FR